Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171208-0000018486-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication: 15/12/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-11-6-3 **Séance du** vendredi 8 décembre 2017

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES:

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION:

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS:

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU les statuts du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH WILDENSTEIN,
- VU le budget primitif 2017 du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH WILDENSTEIN,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement de 31 568,15 € au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH –WILDENSTEIN pour l'année 2017. La dépense sera prélevée sur le programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204152 et code programme 2002.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité